

FICHE 11c

SITUATIONS PARTICULIERES – ENSEIGNANTS EN GRETA OU EXERCANT UNE ACTIVITE A RESPONSABILITE ACADEMIQUE (ARA)

Réf. : BIR spécial 1^{er} mars 2022 – lignes directrices de gestion académique

3.4 Enseignants en GRETA ou exerçant une activité à responsabilité académique (ARA) dont l'activité est supprimée

Sont concernés par cette rubrique les personnels de l'académie de Lyon enseignant en GRETA sur des postes gagés de formation continue ou exerçant une activité à responsabilité académique (ARA) dont les fonctions ne seront pas reconduites à la prochaine rentrée scolaire ; ces personnels, peu nombreux, seront identifiés mais il convient de retenir à leur intention des modalités particulières du barème afin qu'ils puissent trouver ou retrouver un poste en formation initiale. **Ces modalités ne concernent pas les personnels de la discipline "Coordination Pédagogique et Ingénierie de la Formation"** qui n'est pas une discipline d'enseignement et qui ne relève pas de la phase intra académique du mouvement.

Chaque dossier fera l'objet d'une attention particulière afin d'étudier la situation administrative de chacun notamment l'affectation immédiatement précédente, la date de titularisation, la modalité d'affectation dans l'académie de Lyon, la nomination en ZR, ...

3.4.1 Modalités de dépôt des candidatures

Les demandes devront être déposées sur le site dédié Colibris selon le calendrier publié dans la note de service académique.